

**Classes préparatoires littéraires**  
**voie : Ecole nationale des Chartes**  
*Filière A (concours avec latin)*  
*Filière B (concours sans latin obligatoire)*

Les **classes préparatoires Chartes** accueillent les **bacheliers L (S, ES)**. Une dizaine de lycées préparent au concours d'entrée à l'Ecole Nationale des Chartes. Tous préparent au **concours B (sans latin obligatoire)** mais seuls 3 lycées préparent au **concours A (avec latin obligatoire)**.

Horaire hebdomadaire en classe préparatoire au concours de l'Ecole Nationale des Chartes*				
	Filière A (classique)		Filière B (moderne)	
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Français	2h	4h	2h	4h
Latin	6h	5h	-	-
Histoire médiévale	4h	4h	1h	2h
Histoire moderne	5h	5h	5h	5h
Histoire contemporaine	-	2h	5h	4h
Géographie	-	-	4h	2h
Langue vivante étrangère A	2h	2h	4h	4h
EPS	2h	2h	2h	2h
<b>ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS</b>	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>2<sup>ème</sup> année</b>	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>2<sup>ème</sup> année</b>
Latin	-	-	4h	4h
Grec (confirmé ou débutant)	4h	4h	4h	4h
Langue vivante étrangère B	2h	2h	2h	2h
Histoire des arts	-	-	4h	4h
<b>TOTAL</b>	<b>23 à 25h</b>	<b>26 à 28h</b>	<b>25 à 27h</b>	<b>25 à 27h</b>

\* hors devoirs surveillés, interrogations orales et concours blancs

La 1<sup>ère</sup> année (dite « Hypo Chartes ») ne peut être doublée (sauf cas exceptionnel). L'élève peut être autorisé à doubler la 2<sup>ème</sup> année (dite « Chartes ») après accord du conseil de classe.

### Compétences requises pour l'admission en classe préparatoire Chartes

Cette classe s'adresse à des candidats passionnés d'histoire mais également bons en français et en langues (et très bons latinistes pour la filière A).

La sélection pour l'admission en classe préparatoire littéraire se fait sur dossier à partir des notes de 1<sup>ère</sup> et des deux premiers trimestres de Terminale, des résultats aux épreuves anticipées, des appréciations des professeurs et de l'avis du chef d'établissement mentionnés sur la fiche Avenir.

#### Procédure d'admission en classe préparatoire aux grandes écoles

**22 janvier au 13 mars 2018** : formulation des vœux par les candidats sur le portail [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr) (10 vœux maximum sans les classer).

**14 au 31 mars 2018** : examen des vœux en conseil de classe. Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir avec les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

**Jusqu'au 31 mars 2018** : constitution des dossiers et confirmation des vœux. Toutes les pièces du dossier (bulletins etc.) sont dématérialisées.

**A partir du 22 mai 2018** : consultation des décisions des établissements et réponses des candidats. Dès qu'il reçoit deux réponses positives, le candidat doit choisir entre les deux sans renoncer à ses vœux en attente.

**A partir du 26 juin 2018** : début de la procédure complémentaire

**21 septembre 2018** : fin de la procédure Parcoursup

## Les débouchés

- **Concours de l'Ecole Nationale des Chartes** : le concours d'entrée en première année se subdivise en deux sections en fonction de la filière suivie :

- Filière A (classique) : 12 postes par an
- Filière B (moderne) : 7 postes par an

pour un nombre de candidats au concours d'entrée d'environ 200 chaque année.

L'**Ecole Nationale des Chartes** prépare au diplôme d'archiviste paléographe et forme les responsables de la conservation du patrimoine national dans les archives nationales, départementales et communales, les bibliothèques nationales et universitaires, les musées nationaux, l'Inventaire national des Monuments Historiques. Certains diplômés peuvent aussi devenir enseignants ou chercheurs (université, CNRS).

**La scolarité à l'Ecole Nationale des Chartes** dure 3 ans et 9 mois. L'Ecole Nationale des Chartes délivre deux diplômes : le diplôme d'archiviste paléographe et un Master dédié à l'histoire et aux nouvelles technologies. Les chartistes suivent un enseignement historiographique de haut niveau tourné vers l'analyse de documents de toutes sortes (matériaux archéologiques, livres, écrits, œuvres d'art, supports audiovisuels et électroniques, etc.), l'étude de l'évolution du néo-latin et des langues romanes, ainsi que l'histoire du droit et des institutions. La formation inclut des séjours à l'étranger (stage d'un mois dans des bibliothèques, des musées ou des services d'archives européens et semestre d'études dans le cadre des échanges Erasmus). Pour ceux qui se destinent aux carrières de conservateur du patrimoine dans les musées et les monuments historiques, il existe une possibilité de double cursus Ecole des Chartes-Ecole du Louvre.

Pendant leur scolarité, les étudiants bénéficient du statut d'élèves-fonctionnaires stagiaires et sont rémunérés (1250 € nets par mois). A l'issue de leur scolarité ils soutiennent une thèse d'établissement et sont nommés archivistes-paléographes. Ce diplôme leur permet d'accéder à des concours réservés de l'Institut National du Patrimoine (section Archives) pour devenir conservateur d'archives ou de l'ENSSIB (Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques) pour devenir conservateur des bibliothèques. Les archivistes-paléographes peuvent exercer dans les Archives nationales ou départementales, les grandes bibliothèques, les Monuments historiques et les Musées nationaux ainsi que dans les grandes entreprises privées. Certains continuent à l'université en vue de préparer l'agrégation ou un doctorat d'histoire. Le diplôme permet aussi de postuler auprès de grands établissements français à l'étranger (Ecole Française de Rome ou Casa Velasquez...).

- **Accès en cycle Master dans certains IEP** : certains instituts d'études politiques (Aix-en-Provence, Lille, Lyon) proposent une voie d'accès spécifique en cycle de Master aux admissibles ou sous-admissibles aux concours A et B de l'Ecole Nationale des Chartes, en fonction des notes obtenues aux épreuves et du résultat d'un entretien.

- **Accès au CELSA** : le **CELSA**, grande école rattachée à l'Université Paris Sorbonne ouvre aux candidats du concours de l'Ecole nationale des chartes (sections A et B) des voies d'accès en L3 et en master 1 de journalisme.

- **Poursuite d'études universitaires** : les élèves des classes préparatoires littéraires obtiennent à la fin de chaque année scolaire des crédits européens (ECTS) leur permettant de faire valider leur parcours par l'établissement d'enseignement supérieur dans lequel ils souhaitent poursuivre leurs études. A l'issue des deux années de prépa Chartes ils peuvent par exemple accéder à une L3 Histoire, Lettres ou Histoire de l'art en université. S'ils ont doublé la 2<sup>ème</sup> année (dite « chartes ») ils peuvent obtenir l'équivalence de la licence (L3) et entrer directement sur dossier en 1<sup>ère</sup> année de Master (M1) dans une université partenaire du lycée.

### Classes préparatoires au concours de l'Ecole Nationale des Chartes

#### Filière A (classique) + Filière B (moderne)

Etablissement	Localisation	Internat
<a href="#">Lycée Henri IV</a>	75005 Paris	oui + externé*
<a href="#">Lycée Pierre de Fermat</a>	31000 Toulouse	oui + externé*
<a href="#">Lycée Fustel de Coulanges</a>	67000 Strasbourg	Non (mais possible dans un autre lycée de Strasbourg)
Filière B (moderne) uniquement		
<a href="#">Lycée Montaigne</a>	33000 Bordeaux	oui + externé*
<a href="#">Lycée Carnot</a>	21000 Dijon	oui + externé*
<a href="#">Lycée Faidherbe</a>	59000 Lille	oui + externé*
<a href="#">Lycée Edouard Herriot</a>	69006 Lyon	non
<a href="#">Lycée Alphonse Daudet</a>	30039 Nîmes	oui + externé*
<a href="#">Lycée Chateaubriand</a>	35000 Rennes	oui + externé*

\* Certains établissements proposent un internat "externé" : l'élève prend ses repas au lycée et est logé chez l'habitant. Les établissements aident les élèves à trouver un logement à proximité.